

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.60 FONDERIES DE CARAJAS, BRESIL

CONSCIENTE que la Banque Mondiale et la Communauté économique européenne (CEE) ont accordé respectivement des prêts de 304 millions de dollars et 600 millions de dollars à la Companhia Vale do Rio Doce (CVRD) Brésil, société minière contrôlée par le gouvernement, pour la construction de la mine de fer de Carajas et de la voie ferrée de 890 km destinée au transport du minerai de Carajas à Ponta de Madeira, et qu'il est déjà prévu qu'une partie de ce minerai sera livrée aux fonderies qui seront établies le long de la voie ferrée mais à l'extérieur de la parcelle concernée par le projet de la Banque Mondiale et de la CEE ;

PREOCCUPEE de ce que, d'ici trois ans à peine, une vaste région de forêt tropicale vierge de l'Amazonie brésilienne autour de la mine et de la voie ferrée sera transformée en charbon de bois pour ces fonderies, et que les moyens de subsistance traditionnels de plus de 10 000 Indiens amazoniens de la région sont directement menacés ;

PREOCCUPEE EN OUTRE de ce que les 11 fonderies au charbon de bois, approuvées par le gouvernement du Brésil et 20 autres projets de fonderies réduisent fortement la portée des clauses du contrat de prêt entre la Banque Mondiale et le Brésil relatives à la protection de l'environnement et des populations indigènes ;

NOTANT que, selon certaines études de faisabilité, les fonderies situées le long de la voie ferrée ne pourront être financièrement viables que si c'est la forêt vierge qui est utilisée pour fabriquer du charbon de bois et non des plantations forestières;

NOTANT EN OUTRE que les Indiens qui vivent dans 23 réserves de la région située autour du projet de la Banque Mondiale sont particulièrement exposés aux effets de ces fonderies, leurs ressources forestières risquant fort d'être rapidement détruites pour la production de charbon de bois par des immigrants et des occupants illégaux prêts à tout pour avoir un revenu ;

RECONNAISSANT que l'impact des fonderies sur L'environnement, leur viabilité économique et leur emplacement ont été l'objet de vigoureuses protestations de la part de la communauté scientifique brésilienne ;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 1er au 10 février à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

1. DEMANDE au gouvernement du Brésil d'empêcher le déboisement de la forêt vierge de l'Amazonie orientale, de rechercher des solutions faisant prévaloir l'utilisation durable des ressources naturelles et de l'environnement dans toute la région, et d'assurer simultanément la protection des coutumes, des besoins et des droits de propriété des populations indigènes de la région.
2. DEMANDE à la Banque Mondiale d'user de ses bons offices pour continuer à intervenir énergiquement afin de mettre un terme à tous les projets industriels utilisant du charbon de bois provenant de forêts primitives; spécifiquement pour ce qui est des projets non financés par la Banque Mondiale, d'aider les autorités brésiennes à trouver d'autres solutions de mise en valeur n'entraînant ni déboisement, ni perte d'une diversité biologique exceptionnelle; et, enfin, de s'assurer que la CVRD respecte ses obligations contractuelles de protéger à la fois les ressources naturelles et les populations indigènes de la région.
3. DEMANDE à la CEE d'user de son influence en faveur de la protection des forêts et des populations indigènes amazoniennes et de s'abstenir de financer tout projet de fonderie ne garantissant pas la protection de ces forêts et populations.